



Forum sur la paix, la santé et le développement durable dans le grand lac à Goma

## Présentation du CODIC

Le Collectif de Développement Intégré au Congo, « CODIC » en sigle, est un réseau national congolais regroupant des associations locales de développement.

Le CODIC a été créé à Butembo (Nord-Kivu) en 2007 et s'est progressivement étendu sur l'ensemble du pays. Actuellement, le CODIC est présent au :

- Nord-Kivu ;
- Sud-Kivu ;
- Maniema ;
- Tshopo ;
- Kinshasa.
- Equateur

Et entretient des relations de partenariat avec différentes organisations et d'autres réseaux, tant congolais qu'étranger, oeuvrant pour le développement de la RD Congo.

## La vision et les missions du CODIC

Le CODIC vise à promouvoir l'épanouissement total de l'homme et de la femme congolaise, tant du point de vue moral, social que culturel pour le bien-être de tous.

Pour cela, le CODIC s'est fixé comme objectif de renforcer les capacités d'intervention de ses membres sur le terrain. Le CODIC propose à ses membres :

- Appuyer, former et informer sur les projets, les politiques, etc. ;
- Favoriser les mécanismes de synergie et de complémentarité entre membres, populations, partenaires et autorités ;
- Servir d'interprète et d'interlocuteur en faveur de ses membres, vis-à-vis des autorités, des partenaires, etc. ;
- Participer à l'identification et à la formulation de projet et de recherche de moyens financiers et logistiques pour la réalisation de leurs actions ;
- Initier les membres à l'auto-prise en charge, entre autres financière à travers sa coopérative d'épargne.

## Les secteurs d'intervention

En tant que réseau d'organisations locales, le CODIC se structure autour des thématiques de ses membres : santé, éducation, environnement, microcrédit et commerce, habitat, gender, paix, sécurité et droits de l'Homme, développement agricole et piscicole, énergie, etc.



Plaidoyer sur l'eau à Bukavu

## Les réalisations des membres du CODIC

Les membres du réseau sont très actifs et mènent de nombreuses activités avec le soutien du CODIC, comme par exemple :

1. Participation au sommet de trois grands bassins tropicaux forestiers du monde à Brazzaville et du PHM au Tunisie, South Africa, Bangladesh, Kinshasa.
2. Organisation du 1<sup>er</sup> forum sur la paix et la santé dans la région des grands lacs en 2014.
3. Organisation des ateliers de formation sur le droit à la santé et ses déterminants sociaux à travers la RDC.
4. Travaux d'assainissement des milieux dans plusieurs provinces de la RDC.
5. Plaidoyer sur l'eau et de la gratuité de l'enseignement en RDC.
6. Organisation de la population à travers une synergie des OSC regroupées dans des filières pour leur auto-prise en charge et autopromotion.
7. Formation sur l'homéopathie, la sécurité alimentaire et agriculture moderne etc.
8. Réalisation d'un champ communautaire de 35 ha dans la province de Maniema en 2011.

Parmi ces différentes activités, le CODIC développe régulièrement auprès de tous ces membres un Programme du Droit à la Santé qui vise :

- i) plaider en faveur de la population autour du Droit à la Santé et ses déterminants sociaux de la santé ;
- ii) organiser des activités d'empowerment populaire ;
- iii) mobiliser ses membres autour des actions de plaidoyer vis-à-vis de l'autorité publique.



Reboisement de la ville de Goma par les organisations membres du CODIC, 2019

## Les conditions d'adhésion au CODIC

Au préalable, pour déposer une demande d'adhésion, il faut être une association :

- sans but lucratif avec son siège social et son rayon d'action en RD Congo ;
- initiée à la base et formée d'au moins 7 membres actifs ;
- agréée par une autorité administrative compétente ;
- qui répond aux besoins de la population et favorisant le développement intégral ;
- ayant une ancienneté de 2 ans ;
- crédible à la base ;

La procédure d'adhésion est la suivante :

- introduire une demande écrite accompagnée, appuyée par les textes statutaires et réglementaires de l'association auprès du Conseil Administratif Provincial ;
- faire l'objet d'une évaluation sur le terrain par l'équipe exécutive du CODIC ;
- payer les droits d'affiliation ;
- être accepté par l'Assemblée Générale des Délégués sur proposition de l'Assemblée Générale des Membres et du Conseil Administratif Provincial.

## Les ressources du CODIC

Elles proviennent essentiellement des :

- cotisations et frais d'adhésion des membres ;
- bénéfices des activités génératrices de revenus, et de la coopérative d'épargne et de crédit ;
- dons, legs et subventions d'organismes publics et/ou privés.

Le CODIC a également différents partenaires qui le soutiennent comme par exemple Étoile du Sud (EDS), Viva Salud, ARHF mais aussi la Coopération belge (DGD), etc.

## Les bureaux du CODIC en province

- 📍 **Province du Nord-Kivu :**  
Avenue Mubiayi, Q/Kasika, C/de Karisimbi
- 📍 **Province du Sud-Kivu :**  
Avenue du Lac 29, Q/Ndendere, C/Ibanda, Ville de Bukavu
- 📍 **Province de la Tshopo :**  
Boulevard du 30 juin n°1, Q/Tshatshi, C/Makiso, Ville de Kisangani
- 📍 **Province du Maniema :**  
Avenue Wakusomba n°10, Bloc Régideso, C/Kasuku, Ville de Kindu
- 📍 **Butembo :**  
Avenue Kimbwe 30, Q/Lumumba, C/Kimemi

### Siège administratif du CODIC

- 📍 Avenue Kibati, n° 57, Commune de Kinshasa
- ✉ [codic2008ongd@gmail.com](mailto:codic2008ongd@gmail.com)
- ☎ (+243) 89 89 38 396 • (+243) 99 85 85 902



# CODIC

Collectif de Développement  
Intégré au Congo



[www.codic-rdc.org](http://www.codic-rdc.org)  
[codic2008ongd@gmail.com](mailto:codic2008ongd@gmail.com)